

# Compte rendu du CHSCT du 10 juillet 2014

## 1/ Consultation sur le bilan CHSCT 2013.

Lors du précédent CHSCT, nous avons demandé le report de la consultation puisque nous souhaitons que soit intégré au bilan un extrait du PV sur les commentaires du médecin du travail Mme Duffaud. (cf compte rendu du 13/06/14).

Puisque l'extrait de PV n'est pas conforme aux propos qui avaient été tenus en séance par le DR Duffaud, les membres du CHSCT se sont abstenus à l'unanimité sur l'approbation du bilan.

Après une suspension de séance, le CHSCT a demandé qu'après l'approbation du PV du 13/06, un extrait sur cette partie soit annexée au bilan CHSCT 2013.

Nous rappelons à ce sujet que conformément au cahier des charges, le rapport du médecin doit être transmis et inclus dans le bilan annuel CHSCT.

## 2/ Information dans le cadre de la procédure de consultation sur le plan de prévention des risques.

14 risques professionnels sont identifiés, 4 axes prioritaires sont déclinés : la prévention en matière d'agression, de santé et d'hygiène, de qualité de vie au travail, en matière de sécurité.

Les actions de préventions en cours sont les suivantes : les formations sur les gestions difficiles dans la relation d'accueil, la formation des managers à la sécurité et à la prévention des risques psychosociaux. Une communication sur Intranet régional est disponible avec la mise en ligne du pack sécurité, le plan d'action bureau isolé et la mise en place du manager et de l'équipe d'accueil.

Les perspectives pour 2014-2015 : poursuite des actions avec le groupe pluridisciplinaire sur le travail d'analyse des fiches de signalement liées aux agressions, action de communication vers le public avec des affiches de sensibilisation à la courtoisie.

Suite aux enquêtes du CHSCT sur les événements graves, des préconisations ont été formulées. Une note régionale liée à l'accueil intégrant des consignes de sécurité en matière de réception de « publics difficiles » est en cours de constitution et sera diffusée prochainement. Elle précisera comment tracer les informations pour qu'elles soient accessibles à tous.

Des questions se posent concernant :

Le cas des récidivistes interdits ou non d'agence : Comment permettre à chacun des agents de pôle emploi de les identifier ? Comment informer les agents qui travaillent en AZLA ?

Quelles sont les actions de préventions mise en place pour la nouvelle convention d'assurance chômage. Qu'en est-il de la communication envisagée au niveau des demandeurs d'emploi ?

La Direction apporte des réponses sur la nouvelle convention d'assurance chômage en indiquant qu'un groupe projet est constitué. Des informations sont disponibles sur l'intranet et qu'un point hebdomadaire est réalisé avec les formateurs. Des formations complémentaires d'1 jour sont prévues en septembre pour les agents placement et 2 jours pour les RRA et gestion des droits. Une communication nationale est prévue pour informer les DE. Les sites seront fermés le 16/10 pour déploiement de la nouvelle version informatique du 20/10.

Concernant l'hygiène, la question est posée sur les disparités en matière de nettoyage en fonction des sites. Un rappel sur le niveau d'exigence doit être imposé lors des visites sur site auprès du responsable de la société de nettoyage.

### **3/ Point sur le nomadisme.**

Aujourd'hui 18 agences sur 22 sont uni-localisées. A la fin de l'année 2014 Alençon, Avranches et Mortagne seront également sur site unique.

Reste Caen Sud. Le site de ½ lune (Back office) n'est pratiquement plus utilisé. 21 sites ont déjà travaillé sur l'environnement du poste de travail en fonction des activités.

Les différentes étapes :

- Réflexions locales suite au chantier simplification, accueil et accompagnement des sites.
- pratiques ou actions locales mises en œuvre.
- prise en compte des données nationales (chantier nomadisme).
- identification des préconisations.
- sensibilisation des managers.

Un groupe de travail constitué de 8 à 9 personnes dont 2 élus du CHSCT sera animé par C Fournigault du pôle sécurité santé et conditions de travail.

L'objectif est de balayer tous les champs du possible, d'emmagasinier le maximum de données d'entrée afin de fournir des préconisations facilement mobilisables.

### **4/ proposition de règlement intérieur.**

Mr Bailly rappelle que le règlement intérieur ne doit pas prévoir de moyens supplémentaires.

Les membres du CHSCT réclament des moyens afin de pouvoir remplir leur mission c'est-à-dire :

- Un local pour se réunir lors des préparatoires avec une armoire et la documentation relative aux textes régissant les CHSCT.
- Le matériel nécessaire pour réaliser les inspections/visites de site.
- Une boîte fonctionnelle au nom du CHSCT.
- Un espace sur le disque commun avec : des dossiers relatifs au document unique des sites, les plans des unités, les PV des réunions CHSCT...

La direction s'engage à fournir une salle en fonction des besoins et le matériel nécessaire. Elle rappelle que les membres de la direction siégeant au CHSCT sont le le DR et par délégation le DR adjoint ou par délégation les membres du CODIR.

L'opportunité ou non d'avoir recours à un règlement intérieur sera à nouveau abordé si nécessaire.

### **5/ Point sur Cherbourg La Noé.**

Une visite de sécurité a eu lieu le 17/06. Le rapport transmis par le laboratoire qui écarte tout risque de légionellose a été transmis au site lors de la visite sécurité et inséré dans le registre sécurité. Une communication à l'ensemble des agents a été faite par mail. Un contact avec le Dr Horel de la médecine du travail a été pris. Celui-ci préconise l'aération des locaux. Un contrôle de la mesure de l'air sera réalisé si nécessaire.

**Vos élus SNU au CHSCT : Claire AUSSANT, Claire GUERARD, Magalie FOUILLARD,**

**Représentant syndical : Luc ROUDET.**

**La prochaine réunion du CHSCT aura lieu le 18 septembre 2014**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et remarques.**